

Amendement 5**Dimitrios Papadimoulis**

au nom du groupe The Left

Rapport**A9-0053/2024****Jan Olbrycht, Margarida Marques**Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))**Proposition de résolution****Paragraphe 2***Proposition de résolution*

2. souligne que le projet de règlement du Conseil modifiant le CFP fait partie d'un paquet législatif et que son adoption permettra d'apporter rapidement un soutien à l'Ukraine et garantira que des renforcements pourront déjà être introduits dans le budget 2024 au moyen d'un budget rectificatif ainsi que pour les années restantes du CFP; ***fait observer*** que la révision du CFP représente une amélioration ***manifeste*** par rapport au statu quo, ***même si certains*** aspects du projet de règlement du Conseil ne sont de toute évidence pas optimaux en ce qu'ils maintiennent le budget de l'Union sous pression, avec des marges et une flexibilité limitées, avec des réductions dans des programmes essentiels et avec des mesures moins ambitieuses dans des domaines d'action importants et tournés vers l'avenir, tels que la souveraineté;

Amendement

2. souligne que le projet de règlement du Conseil modifiant le CFP fait partie d'un paquet législatif et que son adoption permettra d'apporter rapidement un soutien à l'Ukraine et garantira que des renforcements pourront déjà être introduits dans le budget 2024 au moyen d'un budget rectificatif ainsi que pour les années restantes du CFP; ***reconnait*** que la révision du CFP représente une amélioration par rapport au statu quo; ***souligne toutefois que de nombreux*** aspects du projet de règlement du Conseil ne sont de toute évidence pas optimaux ***et sont nettement inférieurs à la position du Parlement et à la proposition de la Commission*** en ce qu'ils maintiennent le budget de l'Union sous pression, avec des marges et une flexibilité limitées, avec des réductions dans des programmes essentiels et avec des mesures moins ambitieuses dans des domaines d'action importants et tournés vers l'avenir, tels que la souveraineté;

Or. en

22.2.2024

A9-0053/6

Amendement 6

Marc Botenga

au nom du groupe The Left

Rapport

Jan Olbrycht, Margarida Marques

Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

A9-0053/2024

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. regrette que la révision du CFP ignore les besoins des classes ouvrières et la crise sociale sans précédent qui sévit, mais qu'elle consacre davantage de fonds aux dépenses militaires;

Or. en

Amendement 7
Dimitrios Papadimoulis
au nom du groupe The Left

Rapport
Jan Olbrycht, Margarida Marques
Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

A9-0053/2024

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que le Parlement a fait valoir que la révision devrait essentiellement porter sur la manière de pallier les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de rendre l'Union suffisamment flexible pour réagir aux nouveaux besoins et aux nouvelles crises, en adoptant une approche structurelle pour aider l'Ukraine et pour gérer les coûts d'emprunt de NextGenerationEU, et en affectant davantage de fonds à la politique extérieure, à la migration, à l'autonomie stratégique et à la compétitivité; note que toutes ces priorités figuraient dans la proposition de révision que la Commission a présentée en juin 2023 et qu'elles figurent toutes, **du moins** dans une **certaine** mesure, dans le projet de règlement du Conseil auquel le Parlement est invité à donner son approbation;

Amendement

3. rappelle que le Parlement a fait valoir que la révision **ciblée** devrait essentiellement porter sur la manière de pallier les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de rendre l'Union suffisamment flexible pour réagir aux nouveaux besoins et aux nouvelles crises, en adoptant une approche structurelle pour aider l'Ukraine et pour gérer les coûts d'emprunt de NextGenerationEU, et en affectant davantage de fonds à la politique extérieure, à la migration, à l'autonomie stratégique et à la compétitivité; note que toutes ces priorités figuraient dans la proposition de révision que la Commission a présentée en juin 2023 et qu'elles figurent toutes, **mais** dans une mesure **bien moindre**, dans le projet de règlement du Conseil auquel le Parlement est invité à donner son approbation; **rappelle que le Parlement a amélioré la proposition de la Commission et demandé 10 milliards d'EUR supplémentaires, tandis que le projet de règlement du Conseil représente une diminution significative par rapport à la proposition;**

Or. en

22.2.2024

A9-0053/8

Amendement 8

Dimitrios Papadimoulis

au nom du groupe The Left

Rapport

Jan Olbrycht, Margarida Marques

Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

A9-0053/2024

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. souligne que les coûts de remboursement de NextGenerationEU sont soumis aux conditions du marché, influencés par des facteurs externes et donc volatiles par nature, et que le remboursement des coûts d'emprunt constitue un engagement juridique non discrétionnaire pour l'Union; répète dès lors que, dans le cadre des négociations du CFP en 2020, il était fermement opposé à l'idée de soumettre le remboursement des coûts d'emprunt de NextGenerationEU à un plafond au sein d'une rubrique du CFP; rappelle qu'il a soutenu à plusieurs reprises qu'il conviendrait de placer tous les coûts d'emprunt de NextGenerationEU au-delà des plafonds du CFP, ce qui constituerait **une** solution structurelle globale pour couvrir tous les coûts de remboursement de ce programme, qui ont augmenté du fait de la hausse des taux d'intérêt et qui ont nécessité de recourir de façon substantielle à la flexibilité du budget en 2023 et en 2024;

Amendement

20. souligne que les coûts de remboursement de NextGenerationEU sont soumis aux conditions du marché, influencés par des facteurs externes et donc volatiles par nature, et que le remboursement des coûts d'emprunt constitue un engagement juridique non discrétionnaire pour l'Union; répète dès lors que, dans le cadre des négociations du CFP en 2020, il était fermement opposé à l'idée de soumettre le remboursement des coûts d'emprunt de NextGenerationEU à un plafond au sein d'une rubrique du CFP; rappelle qu'il a soutenu à plusieurs reprises qu'il conviendrait de placer tous les coûts d'emprunt de NextGenerationEU au-delà des plafonds du CFP, ce qui constituerait **la seule** solution structurelle globale **pour protéger l'intégralité du budget de l'Union et sa flexibilité ainsi que** pour couvrir tous les coûts de remboursement de ce programme, qui ont augmenté du fait de la hausse des taux d'intérêt et qui ont nécessité de recourir de façon substantielle à la flexibilité du budget en 2023 et en 2024;

Or. en

22.2.2024

A9-0053/9

Amendement 9

Manon Aubry, Younous Omarjee
au nom du groupe The Left

Rapport

Jan Olbrycht, Margarida Marques

Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

A9-0053/2024

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. souligne que la Commission doit prendre de nouvelles mesures en temps utile pour accroître les ressources propres de l'Union; insiste sur le fait que, conformément à l'accord interinstitutionnel, qui est juridiquement contraignant, la Commission devrait présenter une véritable taxe sur les transactions financières, qui pourrait générer plus de 50 milliards d'EUR par an, sur la base des détails de la taxe sur les transactions financières qui aurait dû être mise en œuvre dans le cadre d'une coopération renforcée conformément à l'accord de 2013;

Or. en

22.2.2024

A9-0053/10

Amendement 10

Manon Aubry, Younous Omarjee, Marc Botenga
au nom du groupe The Left

Rapport

A9-0053/2024

Jan Olbrycht, Margarida Marques

Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. rappelle que plus d'un tiers des Européens limitent régulièrement la quantité de nourriture qu'ils consomment; rappelle que la richesse des 0,5 % de personnes les plus aisées a augmenté de 35 % ces dix dernières années; invite dès lors la Commission et les États membres à mettre en œuvre un impôt européen sur la fortune, qui permettrait de lever plus de 200 milliards d'EUR pour les ressources propres de l'Union;

Or. en

22.2.2024

A9-0053/11

Amendement 11

Manon Aubry, Younous Omarjee, Marc Botenga
au nom du groupe The Left

Rapport

A9-0053/2024

Jan Olbrycht, Margarida Marques

Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

Proposition de résolution

Paragraphe 32 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 quater. souligne que le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne constatent que plus de la moitié de l'inflation actuelle des prix est due à l'augmentation, par les entreprises, de leurs marges bénéficiaires; invite dès lors la Commission à présenter une nouvelle proposition de ressource propre fondée sur l'imposition permanente des bénéfices exceptionnels des entreprises multinationales dans tous les secteurs, en particulier le secteur agroalimentaire;

Or. en

22.2.2024

A9-0053/12

Amendement 12
Dimitrios Papadimoulis
au nom du groupe The Left

Rapport
Jan Olbrycht, Margarida Marques
Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

A9-0053/2024

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution

Amendement

37. **reste préoccupé par** le fait que, même après la révision, le total des crédits d'engagement représentera seulement 1,02 % du RNB et le total des crédits de paiement seulement 1,01 % du RNB; rappelle que les crédits de paiement au titre du CFP actuel devaient initialement représenter 1,10 % du RNB; reconnaît par ailleurs les problèmes budgétaires auxquels de nombreux États membres sont confrontés;

37. **regrette** le fait que, même après la révision, le total des crédits d'engagement représentera seulement 1,02 % du RNB et le total des crédits de paiement seulement 1,01 % du RNB; rappelle que les crédits de paiement au titre du CFP actuel devaient initialement représenter 1,10 % du RNB; reconnaît par ailleurs les problèmes budgétaires auxquels de nombreux États membres sont confrontés;

Or. en

22.2.2024

A9-0053/13

Amendement 13
Dimitrios Papadimoulis
au nom du groupe The Left

Rapport
Jan Olbrycht, Margarida Marques
Cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (résolution)
(2023/0201M(APP))

A9-0053/2024

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. déplore les réductions des budgets intervenues dans les programmes phares dans le cadre de la révision du CFP, notamment dans ceux que l'accord sur le CFP de 2020 avait spécifiquement renforcés, et est particulièrement préoccupé par le signal politique que ces réductions envoient;

Amendement

38. déplore **vivement** les réductions des budgets intervenues dans les programmes phares dans le cadre de la révision du CFP, notamment dans ceux que l'accord sur le CFP de 2020 avait spécifiquement renforcés, et est particulièrement préoccupé par le signal politique que ces réductions envoient; **demande dès lors que ces réductions soient de toute urgence annulées dans leur intégralité;**

Or. en